

A partir de 15 ans et en début de formation : Obtention de l'attestation d'inscription au permis de conduire (AIPC) sur le site « France Titres ANTS »

Etape 1 : A partir de 15 ans, Préparer les documents suivants en version numérisée :

- Justificatif d'identité :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>
- Justificatif de domicile :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>
- Pour la photo, le traitement de la demande est plus rapide avec la photo-signature numérique (attendre au moins 2 h après avoir pris votre photo numérique avant d'effectuer vos démarches)
(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>)
- Si vous avez moins de 21 ans, pour une première demande de titre de conduite, il faudra fournir une copie de l'ASSR de 2nd niveau ou de l'ASR, ou à défaut, déclaration sur l'honneur.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16548>
- **Si vous avez entre 17 ans révolus à 25 ans non révolus** : la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national ou de l'attestation individuelle d'exemption ou de l'attestation de situation vis-à-vis du service national.

Etape 2 : D'un ordinateur, accéder à votre compte « France Titres (ANTS) »

Si vous êtes déjà en possession d'un permis (AM, A1,...), ouvrir votre compte « France Titres »

Sinon, **créer un compte** : <https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>

Cliquer sur « Nouvelle demande »

- Le permis de conduire
- Je commence la demande
- Je m'inscris pour pouvoir me présenter aux épreuves du permis de conduire ou dans le cadre d'une formation de conducteur
 - d'une inscription pour passer les épreuves du permis de conduire ou dans le cadre d'une formation de conducteur
 - Permis B, sans visite médicale, pas de FIMO nécessaire, Choisir « d'un 1^{er} permis (Primata) » ou « Extension » si vous avez déjà un permis (AM, A1, ...)
- **cocher « d'apprentissage anticipé de la conduite » à défaut de ne pas avoir un 4^{ème} choix « formation de conducteur »**

LE CANDIDAT A CHOISI DE SUIVRE UNE FORMATION*

- traditionnelle
- d'apprentissage anticipé de la conduite (A.A.C.)
- de conduite supervisée

- devoir conduire un véhicule aménagé : non
- être en instance d'examen dans le même ou dans un autre département : non
- être en instance d'examen pour la même ou une autre catégorie : non
- Aller jusqu'à la confirmation 7, puis valider.
- Attendre quelques jours pour recevoir le message : **Votre demande a bien été prise en compte.**
- Sur France Titres (ANTS), consulter votre demande et cliquer pour télécharger « l'attestation d'inscription au permis de conduire ».
- **Donner une copie à votre professeur principal.**

L'attestation d'inscription au permis de conduire

[Cliquez pour télécharger](#)

Vous devez télécharger l'attestation d'inscription au permis de conduire de la personne concernée par la demande.
Cette attestation comporte le NEPH, numéro nécessaire pour se présenter aux épreuves du permis de conduire. Elle est disponible sur votre espace durant 6 mois : pensez à la sauvegarder et à l'imprimer pour la conserver

Titulaire du permis AM ou en possession de l'attestation d'inscription au permis de conduire (AIPC) : Création de votre compte « Hub Pro Transport »

Ouvrir ce lien :

<https://www.chronoservices.fr/fr/carte-chronotachygraphe/infos/guides-hub-pro-transport.html>

Ouvrir le pdf nommé « création de compte hub pro transport » dans « guides utilisateurs conducteur »

Suivre les instructions en accédant au portail « Hub Pro Transport » :

<https://ingroupe.com/fr/produit/hub-pro-transport/>

- Choisir : **Particulier**

- Taper votre adresse électronique **PERSONNELLE** et non celle de vos responsables

- Cliquer sur le lien reçu par mail (voir peut être dans les spams)

- Numéro de permis de conduire :

N° de permis de conduire	X
<input type="checkbox"/> J'ai un permis au format carte.	
<input type="checkbox"/> J'ai un permis au format papier.	
<input type="checkbox"/> J'ai une attestation d'inscription au permis de conduire.	

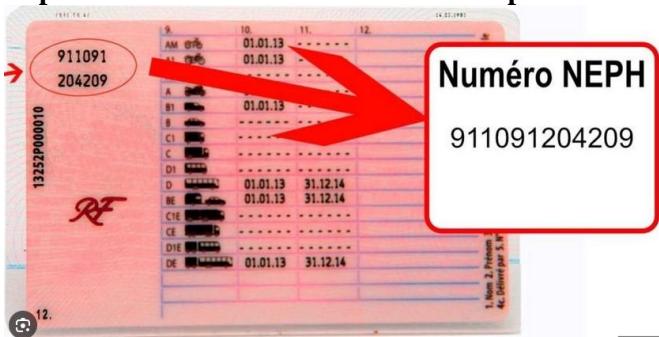
Accueil > Carte Chronotachygraphe > Infos > Guides utilisateurs du portail Hub Pro Transport

Guides utilisateurs du portail Hub Pro Transport

Guides utilisateurs conducteur

- [Création de compte Hub Pro Transport](#)
- [Déléguer la gestion de mes demandes à mon entreprise](#)
- [Faire une demande \(1er ou renouvellement\)](#)
- [Faire une demande de remplacement pour dysfonctionnement](#)

Votre NEPH est inscrit sur votre attestation d'inscription au permis de conduire ou bien sur votre permis :



Numéro NEPH
911091204209

- Dès que la démarche est terminée après avoir personnalisé le mot de passe, donner votre identifiant « Hub pro transport » ainsi que votre n° de portable à votre professeur principal.

Juste avant de demander la fabrication de votre permis: Création de votre compte « Mes points Permis »

Se munir de votre permis de conduire ou de votre attestation d'inscription AIPC.

Ouvrir ce lien :

<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/bienvenue>

et créer votre compte en suivant la démarche.

Demande de fabrication du « permis »

Les pièces à préparer avant d'aller sur France Titres (ANTS) :

Vous devez fournir les documents suivants en version numérisée :

- Justificatif d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>
- Justificatif de domicile : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>
- Pour la photo, le traitement de la demande est plus rapide avec la photo-signature numérique (attendre au moins 2 h après avoir pris votre photo numérique avant d'effectuer vos démarches) (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>)
- Demande de C et/ou CE : Avis médical (formulaire cerfa n°14880) **de moins de 2 ans.**
- **Titre professionnel :**

- Soit le **Relevé de notes du diplôme** (cap clm, cap crm, bac ctrm, bac crm,...) téléchargeable en pdf dès que les résultats arrivent sur le site « cyclades »

<https://cdn-statiques.phm.education.gouv.fr/exaco/cyclades/portailcandi/resources/cnx/publicationNotes.html>

- Identifiez-vous

- Cliquer sur « Autre demande » en dessous de « consulter mes notes »

- Ouvrez le rectangle de votre diplôme

- Mes documents
- et vous avez accès au relevé de notes en pdf avec le tampon de l'académie.
- Soit **L'ATTESTATION EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DES CATÉGORIES B ET C DU PERMIS DE CONDUIRE**, délivrée par le lycée, signée par le Chef d'établissement (Document attestant que vous avez l'ARI et que vos épreuves de B et de C sont favorables), accompagné de **L'ATTESTATION DE REUSSITE INTERMEDIAIRE (ARI) signée du Recteur.**

Vous avez en votre possession tous les documents ci-dessus, d'un ordinateur, accéder à votre compte France Titres (ANTS).

Si vous êtes déjà en possession d'un permis (AM, A1,...), ouvrir votre compte France Titres (ANTS). Sinon, **créer un compte** : <https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>

Cliquer sur « Nouvelle demande »

- Le permis de conduire
- Je commence la demande
- Demander la fabrication d'un titre de permis de conduire
- Validation de diplôme professionnel

- Catégories de permis à demander en fonction de votre situation :

- ARI ainsi que B et C favorable : B à partir de 17 ans et C à partir de 18 ans
- Obtention du Cap CLM ou du Cap CRM option A : B à partir de 17 ans et C à partir de 18 ans
- Obtention du Cap CRM option B, du Bac CTRM ou du Bac CRM : B à partir de 17 ans et C/CE à partir de 18 ans
- Echec au CAP CRM option B, BAC CTRM ou Bac CRM mais **présent dans toutes les épreuves** : B à partir de 17 ans et C à partir de 18 ans

- Une visite médicale est-elle nécessaire ? Non pour une demande de B, Oui pour une demande de C/CE

- Une FIMO/qualification professionnelle de conducteur routier sera-t-elle nécessaire pour obtenir mon permis de conduire ? Non car c'est pour les USAGERS âgés de moins de 24 ans sollicitant la catégorie D.

- Choisir « d'un 1^{er} permis (Primata) » ou « Extension » si vous avez déjà un permis (AM, A1, B, ...)

- Aller jusqu'à l'étape 7

Le permis commencera à être fabriqué dès lors que vous recevrez ce mail :

Votre demande en ligne n° xxxxxxxxxxxxxxx a été acceptée.

Si votre demande concerne la fabrication de votre permis de conduire, celui-ci vous sera adressé par lettre suivie sous 15 jours...

La conduite encadrée s'achève automatiquement dès la réception de ce mail ou en cas d'interruption ou d'achèvement de la formation professionnelle.

Pour conduire seul (sans être accompagné), en attendant la réception de votre permis par voie postale, vous devez télécharger votre Attestation de droits à conduire sécurisée (ADCS) en accédant à votre compte « mes Points Permis » (Aller dans Mes documents).

Demande de « Carte Chronotachygraphe/Conducteur »

Situation 1 : A partir de 16 ans présent au lycée

Vous avez trouvé une entreprise qui est d'accord pour que vous fassiez de la conduite encadrée « Groupe Lourd » (carte gratuite) ou bien vous voulez une carte tacky pour être prêt pour la vie active (Donner un chèque au DDF de 68.47€ à l'ordre de « agent comptable Lycée de Brocéliande »

Aller sur votre portail « Hub pro Transport »:

- Mes demandes
- Faire une demande : 1ère demande/renouvellement
- cliquer sur la carte tacky
- Je souhaite déléguer ma commande de carte Tachygraphe pour mettre en place la conduite encadrée Groupe Lourd**
- suivre les instructions.

OU

Je suis en formation conduite encadrée et je souhaite déléguer à mon organisme de formation ma demande.

[Cliquez ici.](#)

Situation 2 : A partir de 18 ans et titulaire du B

Vous voulez une carte tacky pour la vie active ou pour conduire, en « pfmp (stage) entreprise », un véhicule lourd dont la catégorie est valide sur votre permis.

Aller sur votre portail « Hub pro Transport »:

<https://ingroupe.com/fr/produit/hub-pro-transport/>

- Mes demandes
- Faire une demande : 1ère demande/renouvellement
- cliquer sur la carte tacky
- commencer**
- suivre instructions avec l'aide du pdf nommé « Faire une demande (1^{er} ou renouvellement) » dans « guides utilisateurs conducteur »

<https://www.chronoservices.fr/fr/carte-chronotachygraphe/infos/guides-hub-pro-transport.html>

Demande de « Carte de qualification conducteur (CQC) »

Dès que vous êtes titulaire du cap clm, du cap crm, du bac ctrm ou de l'attestation de réussite intermédiaire (ARI), votre centre de formation envoie à l'AFT :

- votre neph
- votre identifiant hub pro
- votre n° de portable

Au bout de quelques jours, vous devenez éligible et recevez votre « certificat de Qualification Conducteur ».

Extrait du certificat :



Date d'établissement : 27/06/2024

Certificat de Qualification Conducteur

N° CQC [REDACTED]

Mise à disposition en application de l'article R.3314-27 du code des transports

Ce certificat, accompagné d'un titre d'identité, permet à son détenteur, sur le territoire national, de justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de qualification initiale ou de formation continue pendant une durée de quatre mois à compter de sa date d'établissement ou, pour les personnes mineures pendant une durée de quatre mois à compter de leur majorité.

Vous pouvez le retrouver à tout moment sur votre espace personnel <https://www.HubProTransport.com> dans l'onglet "Mes certificats"

Pour obtenir la carte de Qualification Conducteur valide 5 ans, vous devez avoir votre C valide puis faire votre demande en allant sur votre compte « Hub pro Transport ».

<https://ingroupe.com/fr/produit/hub-pro-transport/>

- Mes demandes
- Faire une demande
- CQC
- Commencer
- Insérer photo + signature